

Traversée du lac:

VENDREDI 18 JUILLET 2008

N° 1318 - FEUILLE D'AVIS OFFICIELLE DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

un enjeu majeur pour l'avenir de Genève



Monsieur Mark Muller, conseiller d'Etat en charge du département des constructions et des technologies de l'information.

Solution: traversée du lac



Département des constructions et des technologies de l'information

est clairement avéré que la partie du canton amenée à se développer le plus dans les décennies à venir est la région de Collonge-Bellerive, de Thônex, de Presinge, avec les communaux d'Ambilly, la région frontalière qui jouxte Ambilly ou Ville-la-Grand. Nous sommes donc parvenus à la conclusion que la traversée du lac devait s'ancrer non loin de cette zone pour remplir sa double mission: fluidifier le trafic et permettre le contournement du centre-ville.

Désengorger le centre-ville constitue en effet une grande préoccupation du Conseil d'Etat genevois. Nous ne pouvons admettre que tout un chacun – c'est-à-dire trois à cinq mille personnes de plus chaque année – passe par le centre-ville pour se rendre à son travail. Ce n'est tout simplement pas possible! C'est pourquoi nous travaillons non seulement sur le développement du CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) mais aussi sur un réseau routier performant. C'est à ce prix, et à ce prix seulement, que seront respectés les critères, selon moi corollaires, de développement économique, de qualité de vie et de qualité environnementale.

Les problèmes de mobilité et d'environnement ne se résoudreont pas de manière dogmatique.

Nous viendrons à bout de ces problèmes par une approche globale et intelligente: en améliorant les infrastructures, notamment routières, en qualité et en quantité, on améliore la vie de l'économie. Mais on améliore aussi la qualité de l'environnement en abaissant le taux de pollution et en encourageant le choix de moyens de transports alternatifs. Pour faire passer des bus, pour faire passer des trams, il faut des routes, pardonnez-moi de rappeler cette évidence!

Horizon 2030-2040, c'est bien lointain me direz-vous. 2040 signifie en fait la date à laquelle la traversée du lac devra impérativement être réalisée, de même que la liaison entre la rive gauche du lac et le réseau autoroutier français. Mais rien ne nous empêche d'aller plus vite et, pourquoi pas, d'inaugurer cette infrastructure au cours de la prochaine décennie, ce que je souhaite ardemment! D'ailleurs, les travaux d'étude ont déjà débuté.

La paix des transports n'est pas si lointaine. Je réitère mon appel à tous ceux qui souhaitent qu'on arrête de s'écharper sur le thème de la mobilité, comme nous avons cessé de le faire sur celui du logement. Allons de l'avant avec des solutions concrètes, comme celle que je viens de vous présenter. Et prenons conscience, nous tous, citoyens et politiques des deux bords (du lac et de la politique!), que nous sommes à un moment-clé du développement de notre région. Il n'est plus possible de se passer de ce type d'infrastructures, au-delà de toutes les idéologies et de tous les dogmes.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi de conclure par cet appel au bon sens et de vous souhaiter dès lors une excellente soirée.

Mark Muller
Conseiller d'Etat
en charge du département
des constructions et des
technologies de l'information

Allocution prononcée le 4 juin 2008 à Palexpo lors de l'assemblée générale de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports dans le cadre du congrès européen ITS-CONGRESS 2008.

C'est pour moi un honneur de m'exprimer ce soir devant vous à l'occasion de l'assemblée générale de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports; un honneur doublé d'un vrai plaisir, tant les préoccupations qui animent votre association me sont personnellement chères.

Vous vivez de la mobilité et la sollicitez au quotidien. Pour vous, l'amélioration des infrastructures permettant l'optimisation des déplacements, à petite comme à grande échelle, n'est pas un concept abstrait, mais une nécessité dont vous réalisez l'ampleur jour après jour.

Notre région genevoise se développe très fortement. Elle compte même le cinquième plus fort développement de toute l'Europe. Partant de ce constat, l'Etat a le devoir d'offrir des conditions-cadres adaptées en termes d'infrastructures – d'infrastructures de transport en particulier.

Il ne faut pas se voiler la face: la situation des transports et de la mobilité pose déjà un vrai problème aux usagers, aux individus comme aux entreprises. La ville et sa périphérie sont engorgées d'une manière inacceptable et le problème, si nous n'agissons pas, va s'aggraver au gré de l'augmentation des flux de circulation; et ce au détriment de l'économie, naturelle-

ment, mais aussi du bien-être de tout un chacun en termes de services et de qualité environnementale. Car, contrairement aux idées reçues, les préoccupations quant à la mobilité et les solutions qu'on peut – et qu'on doit – leur apporter se rejoignent davantage qu'elles ne s'opposent.

Désengorger le centre-ville: une grande préoccupation du Conseil d'Etat genevois

Le grand projet dont je souhaite vous parler aujourd'hui fait partie de ces solutions que le gouvernement genevois entend apporter à cette large problématique. Vous l'aurez compris, je pense à la traversée du lac. J'en vois déjà certains parmi vous sourire et penser tout bas: «le projet de traversée, cela fait cinquante ans qu'on nous en parle sans que jamais rien ne se fasse.» A la différence, cette fois, que le projet est aujourd'hui concrètement engagé. Le Grand Conseil genevois a adopté un crédit d'étude de 3,5 millions de francs au mois de janvier dernier. Et surtout la Confédération soutient activement – et financièrement! –

ce qu'elle considère «enfin, comme un grand projet romand!» et qu'elle place parmi ses priorités en terme d'investissements et de développement des infrastructures routières.

Ce projet s'inscrit, en effet, dans une vision globale de l'agglomération genevoise et de son développement. C'est une idée fédératrice qui doit être pensée pour le bien commun et permettre de réaliser autour d'elle le consensus que j'appelle aujourd'hui de mes vœux dans le domaine de la mobilité, après celui du logement: la paix des transports.

Remettre sur les rails (si j'ose dire!) un projet de traversée du lac s'est imposé naturellement alors que nous, les membres du Conseil d'Etat, préparions le projet d'agglomération déposé devant le Conseil fédéral fin 2007. Il était tout simplement inévitable de ne pas intégrer une telle proposition au plan de développement de l'agglomération à l'horizon 2030 ou 2040. Nous n'aurions pas été crédibles devant le gouvernement fédéral, ni responsables face à nos concitoyens.

C'est dans le cadre de cette réflexion générale que nous avons décidé de privilégier ce qu'on appelle «la traversée du lac» au détriment de la «petite, moyenne et même de la grande traversée». Il



Photos M. Faustino